

**28.—Produits dont se sont occupées les coopératives de vente et d'achat,
campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1962 et 1963**

Produit	1962		1963	
	Coopé- ratives ¹	Ventes	Coopé- ratives ¹	Ventes
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
Vente.....	902	928,502	736	1,109,800
Laitages.....	362	240,166	330	253,200
Fruits et légumes.....	108	38,464	97	40,400
Céréales et graines de semence.....	77	386,492	69	524,400
Bétail et produits.....	334	204,019	255	225,900
Oufs et volaille.....	133	43,494	121	49,800
Miel.....	8	3,968	7	3,900
Tabac.....	3	2,017	7	1,400
Laine.....	10	1,491	4	1,700
Fourrures.....	16	735	11	800
Produits forestiers.....	37	3,054	23	2,400
Divers.....	68	4,602	18	5,900
Achat.....	1,456	423,302	1,373	462,200
Produits alimentaires.....	813	114,605	733	124,300
Vêtements et articles d'ameublement.....	525	13,411	462	15,400
Quincaillerie.....	786	32,088	726	33,000
Dérivés du pétrole et accessoires d'automobile.....	670	71,972	656	79,800
Aliments pour animaux, engrais chimiques ou insecti- cides.....	1,005	131,859	939	141,800
Machines et outillage.....	272	19,344	289	25,000
Matériaux de construction.....	516	24,510	317	22,400
Divers.....	558	15,513	562	20,500
Total.....	2,358	1,351,804	2,109	1,572,000

¹ Comprend le double emploi parce que certaines coopératives s'occupent de plus d'un produit.

Section 5.—Commerce interprovincial*

La statistique du commerce interprovincial est difficile à établir parce qu'il ne fait l'objet d'aucune réglementation ni d'aucune restriction. Il existe une statistique interprovinciale des chargements et déchargements de marchandises transportées par rail, eau, route et pipeline.

Le trafic-marchandises des chemins de fer n'indique que le tonnage des chargements et déchargements par province et comprend une certaine quantité d'importations et d'exportations transportées par eau. Le tableau 29, toutefois, ne donne pas une mesure précise de l'ensemble des transports ferroviaires interprovinciaux de marchandises; il indique seulement le mouvement interprovincial net par rail, ce qui n'est qu'un aspect du commerce interprovincial. En ce qui concerne le trafic maritime, le tableau 30 indique, par province d'origine, le tonnage interprovincial et intraprovincial déchargé aux ports canadiens. Les transports interprovinciaux et internationaux par camions d'immatriculation canadienne sont indiqués au tableau 31. La statistique des pipelines figure au chapitre des Transports, pp. 897-899.

* Revu à la Section des transports, Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.